

Savoirs en lien

ISSN : 2968-0263

: Éditions universitaires de Dijon

4 | 2025

Faire et défaire famille

« Faire maison » : Élie HADDAD, *D'une noblesse l'autre, France XVI^e-XVIII^e siècle*

Laure Depretto

🔗 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=725>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Laure Depretto, « « Faire maison » : Élie HADDAD, *D'une noblesse l'autre, France XVI^e-XVIII^e siècle* », *Savoirs en lien* [], 4 | 2025, . Droits d'auteur : Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.. URL : <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=725>

La revue *Savoirs en lien* autorise et encourage le dépôt de ce pdf dans des archives ouvertes.

PREO

PREO est une plateforme de diffusion [voie diamant](#).


« Faire maison » : Élie HADDAD, *D'une noblesse l'autre, France XVI^e-XVIII^e siècle*

Savoirs en lien

4 | 2025

Faire et défaire famille

Laure Depretto

 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=725>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Élie HADDAD, *D'une noblesse l'autre, France XVI^e-XVIII^e siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, « Époques », 2024, 416 p.

- 1 S'il y a un domaine dans lequel « la » noblesse est sortie vainqueur, c'est sans doute dans l'histoire littéraire, en particulier lors de la constitution du canon du siècle qu'on appelle encore parfois « Grand ». La majeure partie des écrits factuels ayant accédé au statut de textes considérés comme ayant un intérêt non seulement documentaire mais encore esthétique – incluant mémoires, histoires généalogiques, diaires, etc. – ont été écrits, conservés, transmis par des familles nobles¹. En misant sur la consignation écrite et sur la transmission de ces biens extrapatrimoniaux, ces familles nobles ont sans doute réussi leur pari : celui de mettre en avant la continuité et la permanence comme qualités propres du second ordre, jusqu'à imposer dans l'imaginaire encore vivant aujourd'hui un lien consubstantiel entre famille noble, profondeur du passé et culte des ancêtres.
- 2 Dans la lignée de son précédent livre sur les comtes de Belin et des travaux du CRH sur l'histoire sociale du second ordre sous l'Ancien Régime², l'historien Élie Haddad montre comment les familles elles-mêmes ont participé à cette construction mémorielle, en cherchant à établir des liens entre tous les porteurs d'un même nom et en

organisant leur survivance par la rédaction de généalogies, l'organisation de successions et la transmissions des biens. Cette croyance en une continuité lignagère a eu des effets considérables sur la manière de lire et commenter les textes écrits par des nobles, mais également ceux qui racontaient la vie des nobles. Une désignation tardive de la noblesse a été projetée sur les périodes antérieures laissant croire à la stabilité, du Moyen Âge à la Révolution, de « la » noblesse, « ce groupe social héréditaire reconnu par la monarchie, constitué juridiquement et disposant de privilèges » (p. 9).

- 3 Pour retracer le « passage d'une conception plurielle de la noblesse [...] à un statut juridique englobant dont la définition principale articula la reconnaissance par le roi et l'idée de transmission par le sang » (p. 16), Élie Haddad est parti des familles : dépouillement de différents fonds dont des archives notariales – environ 3000 actes –, reconstitution des parcours familiaux. Fondé sur l'étude d'une quinzaine de patrilignages³ du nord du royaume, relevant de systèmes de droit coutumier, l'ouvrage est constitué de quatre parties : la première sur les « langages de la parenté » traite à la fois de la parenté en termes d'extension (quelle différence entre parenté et famille ? qui fait partie de la parenté selon l'outillage mental de l'époque ?) et en termes de désignation (quelles sont les distinctions entre race, maison, lignée et lignage ?). Dans cette partie, « le système anthroponymique nobiliaire » est minutieusement présenté par l'étude des relations entre nom personnel et nom de terre ou « nom réel », deux catégories issues du droit romain, et les armoiries. Dès lors que l'ancienneté devient centrale dans la hiérarchisation du second ordre au xvii^e siècle, c'est le terme de *maison* qui vient à l'emporter sur tous les autres, comme en témoignent les titres des ouvrages généalogiques, le plus souvent de commande : *Histoire généalogique de la maison de...*
- 4 La seconde partie, sur les systèmes d'alliance, analyse les stratégies matrimoniales sur la période, dont le centre, le xvii^e siècle est celui du célibat⁴ (quasiment la moitié des enfants restent célibataires), le suivant étant marqué par la baisse importante du nombre d'enfants par couple (de 8 en 1670 à 4 en 1800). Le principe général est celui de l'endogamie statutaire, qui permet de perpétuer les groupes sociaux tels quels autant qu'il est possible. Cette seconde partie examine les trois types d'organisation des alliances à l'œuvre au cours de la période :

1. Les bouclages consanguins, qui, se situant aux limites de l'interdit de parenté, consistent à ce que dans une même descendance cognatique (par les femmes), deux personnes distinctes de quatre degrés et plus se marient, refermant ainsi la figure ;
 2. Les échanges entre lignées alternées dans lesquels deux lignages cognatiques marient alternativement des descendants de deux lignées différentes les composant. Ce type est largement absent de la haute noblesse dès le xvi^e siècle ;
 3. Le renchaînement d'alliances dans lequel les mariages renouent dans l'affinité, par l'alliance et/ou la consanguinité, suivant des profondeurs allant de deux à trois générations et plus.
- 5 La troisième partie consacrée à la transmission, « grande obsession partout présente » (p. 159), dans sa dimension à la fois patrimoniale et extrapatrimoniale, s'attache aux effets des inégalités de partage non seulement entre fils et filles, mais encore entre aînés et cadets et aux mutations de la maison jusqu'à la fin du xviii^e siècle dues aux changements de mode de circulation des biens. L'accent est mis sur la fragilisation des patrimoines, corrélée au renforcement du poids de la masculinité et de l'aïnesse. Cette partie aboutit à la mise au jour d'un paradoxe saisissant :

alors que la grande majorité des nobles souhaitaient – c'était leur discours – perpétuer leur maison, éterniser leur nom, ils ne s'en donnaient pas tant que cela les moyens : les maisons étaient fragiles. [...] Fragiles, elles le furent même de plus en plus : structures économiques, démographie et formes de la transmission entraînent en contradiction avec la perpétuation des maisons (p. 258).

- 6 Parmi ces biens, ceux qui intéressent le plus les littéraires sont sans aucun doute ces fameux papiers transmis de génération en génération. Il faut ici indiquer que le mode de transmission suppose des biais dans la production même de ces archives et que celles qui sont parvenues jusqu'à nous représentent seulement une infirme partie de la production. La demande royale des preuves de noblesse, surtout à partir des grandes enquêtes de Colbert, a largement contribué à cette production intensive d'écrits qui n'ont pas été pensés dans la perspective mémorielle servant aujourd'hui de grille de lecture dans les études littéraires.

- 7 La dernière partie traitant des conflictualités occasionnées par les différentes évolutions au cours de la période xvi^e-xviii^e siècle montre la nécessité de prendre en compte le biais des sources (les conflits sont largement plus documentés et familles comme État sont des instances de conflit), de relativiser l'opposition souvent trop rigide et suggérée par les textes littéraires entre l'épée et la robe, tout en soulignant les débats d'époque entre une définition de la noblesse reposant sur une qualité (en particulier la vertu, surtout en tant que courage militaire et valeur guerrière) et la noblesse comme état, aux contours définis et décidés par la puissance étatique. La promotion de l'office par la monarchie au détriment du fief permit à la fois une mobilité sociale et une réflexion théorique sur le mérite individuel par opposition à la valeur familiale nécessairement liée au groupe :

L'instauration de la vénalité des offices anoblissants, en créant des lignages nobles issus de la magistrature, posait ainsi avec acuité la question de la différence entre noblesse personnelle et noblesse de race, entre noblesse de dignité et noblesse naturelle, source de désaccords au sein des élites du royaume (p. 300).

- 8 Dans une perspective interdisciplinaire, on voudrait souligner l'importance de cet ouvrage pour tout spécialiste de littérature travaillant sur les textes produits par/ou représentant des nobles. C'est à une leçon de précision qu'il nous invite d'abord, obligeant à distinguer les contextes et à ne pas projeter une conception tardive et uniforme de la noblesse largement produite par les acteurs sur l'ensemble des trois siècles concernés. La noblesse que raille Boileau dans ses *Satires* ou La Bruyère dans ses *Caractères* n'est pas la même que celle que revendique Brantôme ou, plus tard, Bussy-Rabutin dans ses *Mémoires* ou son *Histoire généalogique*, ni celle que révère Saint-Simon quand il écrit ses *Mémoires* dans les années 1740. Ainsi faudrait-il désormais éviter d'accoler au substantif un article défini singulier. Toujours dans ce cadre, l'ouvrage invite à méditer à nouveaux frais la question des appellations endogènes ou exogènes dès lors qu'on l'applique aux noms d'autrices issues de la noblesse : si la vogue s'est heureusement répandue d'accoler systématiquement le prénom au nom, en lieu et place du désormais rétrograde « Madame », il convient aussi de distinguer nom du père – patronyme, donc – et nom de l'époux qui pouvait être un nom de terre, de sei-

gneurie et de se rappeler qu'aucune de ces femmes écrivant n'a été appelée ainsi à l'époque : nul problème à adopter un appellatif de notre époque plutôt que de la leur, mais mieux vaut en avoir conscience⁵. Si l'on appelait la marquise de Sévigné Marie de Rabutin-Chantal ou Madame de Sévigné, en revanche personne ne l'a jamais appelé « Marie de Sévigné ». Raison pour laquelle nous nous rallions au plus expéditif « Sévigné », dès lors qu'on parle d'elle comme d'une autrice, alignant ainsi la désignation sur celle de ses confrères masculins « La Rochefoucauld » et « Saint-Simon » qui, eux non plus, n'ont pas de prénom...

- 9 Leçon de prudence ensuite. Il convient de ne pas se laisser prendre aux discours produits par le second ordre : ainsi n'y a-t-il pas de frontière étanche entre « robe » et « épée », pas plus que le mouvement de l'histoire n'est celui d'un inexorable déclin depuis une fondation nécessairement glorieuse. Si une telle vision est un puissant moteur romanesque, comme en témoignerait jusqu'aux *Buddenbrook* de Thomas Mann, roman du déclin, en quatre générations, d'une famille patricienne de Lübeck (1901), elle ne résiste pas à l'épreuve des faits : « les transformations du fait nobiliaire et les recompositions de la noblesse comme groupe furent un processus long et complexe, jamais interrompu au cours de l'Ancien Régime, qui ne se ramène pas à une décadence par rapport à un idéal fantasmé » (p. 360). Tout discours sur la noblesse est à mettre à l'épreuve des réalités sociales telles qu'on peut les reconstituer à partir de l'étude des actes notariés et tel qu'il se présente au sein de dispositifs textuels, comme en témoigne l'exemple de Boulainvilliers (p. 356-357) : sa « Dissertation sur la noblesse française... » fut ajoutée comme préface à son histoire généalogique dans la mesure où désormais, « c'est par l'histoire que se légitiment les prétentions de la noblesse face au peuple et à la monarchie ». Les textes conservés ne relèvent pas d'abord d'une intentionnalité mémorielle et personnelle, qui serait un opérateur de littérarité ; les individus appartiennent à une maison et c'est au nom de cette maison qu'ils prennent la plume : une biographie d'ascendant pourra avoir été écrite dans le cadre d'une enquête de noblesse, d'un procès de succession supposant des factums interposés, etc.
- 10 Leçon de dépaysement enfin qui met en œuvre une entreprise méthodologique consistant à décrire les phénomènes sociaux d'Ancien Régime comme un anthropologue décrirait une communauté

géographiquement éloignée. Ce geste, au fond aussi ancien que les pensées de Marc Aurèle et décrit par Carlo Ginzburg⁶ permet précisément de mettre à distance le discours que la noblesse a tenu sur elle-même et qu'elle a bien pris soin de transmettre⁷. Le vocabulaire de la parenté, repris à l'anthropologie, offre la possibilité de décrire à nouveaux frais une réalité du passé que l'on croyait connue : « La France d'Ancien Régime est de type eskimo : elle oppose les parents en ligne directe et en ligne collatérale, sans faire de différence entre les côtés paternel et maternel pour ces derniers » (p. 23-24). C'est ainsi une autre manière de « faire famille » qui est mise au jour pour l'Ancien Régime : par le biais de la « maison », la parenté noble, plus étendue que la famille nucléaire de nos sociétés actuelles, est aussi d'une nature différente : ce n'est pas un lien d'ordre affectif et électif qui prime, mais un lien fait d'obligations, « porteur de solidarité et créateur d'une communauté d'intérêts » (p. 26). La démarche historique permet de mieux se représenter ce que pouvait être, pour les hommes et les femmes de l'Ancien Régime, la conscience de faire partie d'un même groupe familial et ce qu'une telle conscience impliquait en termes de conduites et de pratiques.

1 Même s'ils n'en ont pas l'exclusivité. Pour d'autres milieux, voir Sylvie MOUYSET, *Papiers de famille, introduction à l'étude des livres de raison*, Rennes, PUR, 2007.

2 Voir Élie HADDAD, *Fondation et ruine d'une maison : histoire sociale des comtes de Belin, 1582-1706*, Limoges, Pulim, 2009 ; Robert DESCIMON, Élie HADDAD (dir.), *Épreuves de noblesse : les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, xvi^e-xviii^e siècle*, Paris, Les Belles lettres, 2010 ; Fanny COSANDEY (dir.), *Dire et vivre l'ordre social, en France sous l'Ancien régime*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005.

3 Patrilineage, c'est-à-dire « tout groupe patronymique se rattachant à un ancêtre éponyme, considéré comme le fondateur du lignage en question, segmenté en plusieurs lignées portant le même patronyme », Claire CHATELAIN, « Un généalogiste intégral : Jean-Baptiste L'Hermite », Stéphane JETTOT, Marie LEZOWSKI (dir.), *L'Entreprise généalogique : pratiques sociales et imaginaires en Europe (xv^e-xx^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 269.

4 Voir Juliette EYMÉOUD, *Le Siècle du célibat. Des célibataires nobles en France au xvii^e siècle*, Rennes, PUR-Centre de recherche du château de Versailles, 2025 : 40 % des hommes de son corpus ne se marient pas et 50 % des femmes entre 1600 et 1700.

5 Voir aussi la note 19 de Robert DESCIMON sur Charlotte L'Arbaleste dans « Toujours la Saint-Barthélemy, une nouvelle lecture de l'événement qui n'efface pas les anciennes. À propos de Jérémie Foa, *Tous ceux qui tombent. Visages du massacre de la Saint-Barthélemy* », Paris, La Découverte, 2021 ; *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2025/1, n° 72/1, <https://doi.org/10.3917/rhmc.721.0160> (<https://doi.org/10.3917/rhmc.721.0160>).

6 Carlo GINZBURG, « L'étrangement. Préhistorie d'un procédé littéraire », À *Distance : neuf essais sur le point de vue en histoire*, trad. P.-A. FABRE, Paris, Gallimard, 2001, p. 16-36.

7 Voir également Robert DESCIMON, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France-Klincksieck, 1983.

Laure Depretto

POLEN, Université d'Orléans, France

IDREF : <https://www.idref.fr/164570187>